

DEC181189DR08

**Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant M. Lionel MERCURY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 21 décembre 2017 ;

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 mars 2018

Le Directeur de l'unité  
Lionel MERCURY

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN